

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE**

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17 SEANCE DU : **VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT TROIS**
Nbre de membres présents : 13
Nbre de procurations : 01 Président : M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Nbre de membres votants : 14 Secrétaire : Mme Delphine BERNARDOT

Date de convocation : 17 mars 2023
Date de publication : 04 avril 2023

Présents : Mmes CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique,
GRUET Justine, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX
Jacqueline, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar,
NICOLET Joëlle
MM DRUET Timothée, GAGNOUX Jean-Baptiste,
CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT
Guy

Excusés avec procuration de vote :

M. GOMET Nicolas à M. DRUET Timothée

N° : 27.03.23.15

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DES RÉSIDENCES AUTONOMIE DES PATERS ET DU
VAL D'AMOUR**

Jusqu'au 1^{er} Novembre 2022, le CCAS de la Ville de DOLE gérait les résidences autonomies des Paters et du Val d'Amour, c'est à cette date que la fin d'activité de la résidence autonomie du Val d'Amour a été actée.

La résidence autonomie des Paters a quant à elle bénéficié de travaux de réhabilitation et d'agrandissement commencés depuis 2019 et dont la livraison des travaux a eu lieu en Juin 2022.

Au 31 décembre 2022, un logement T2 était vacant à la résidence autonomie des Paters. Pour cette année, il n'a pas été possible d'évaluer le taux d'occupation en raison des travaux et des déménagements. En effet, aucune entrée n'a été réalisée à la résidence autonomie du Val d'Amour en raison de la fermeture prévue. Par ailleurs, des logements ont été laissés vacants à la résidence autonomie des Paters afin de pouvoir accueillir les résidents du Val d'Amour qui le souhaitaient.

Le niveau global de dépendance (GMP) a beaucoup augmenté depuis l'année 2021, l'autonomie de certains résidents a fortement décliné, ils peuvent toutefois encore rester au foyer car ils sont, soit aidés par leur conjoint, soit par la mise en place d'aides à domicile et l'entourage familial ce qui permet encore de gérer le quotidien. Cette augmentation du niveau de dépendance traduit la vulnérabilité des personnes accueillies. Toutefois, près des 2/3 des résidents gardent une très bonne autonomie (GIR 5/6) même si un certain nombre d'entre eux manifestent des troubles cognitifs légers (sans incidence sur la gestion des activités quotidiennes mais qui entraînent des difficultés de compréhension et des sollicitations récurrentes des agents.

La résidence reste en deçà des seuils réglementaires en ce qui concerne la perte d'autonomie des résidents.

La moyenne d'âge à l'entrée se situe à 79 ans. Les entrées concernent essentiellement des personnes qui résidaient sur la commune de Dole, sur les 7 nouveaux entrant en 2022, 6 étaient originaires de Dole.

Les motifs de départ concernent essentiellement des départs en EHPAD pour des résidents en perte d'autonomie. Les autres départs concernent des personnes qui ont choisi de se rapprocher de leur

famille, ou qui ont choisi d'autres types d'établissements car le fonctionnement proposé ne correspondait plus à leur choix de vie.

Au niveau du personnel, en raison du regroupement et des réorganisations, les effectifs sont passés de 19 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2021 à 13,5 ETP au 31 décembre 2022. Les effectifs administratifs sont passés de 4.36 ETP à 3,65 ETP et les effectifs des agents polyvalents sont passés de 13 ETP à 8.88 ETP.

5 réunions du Conseil de la Vie Sociale ont eu lieu en 2022.

Le projet d'animation mis en place a pour objectif de préserver l'autonomie des résidents tel que préconisé dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé en 2017. La participation des personnes non résidentes a pu reprendre avec la mise en place de deux après-midi par semaine de jeux de société avec les résidents. Un bilan a été réalisé fin 2022 avec les résidents afin de connaître leurs souhaits en matière d'animation.

Le nombre de repas servis au Foyer des Paters s'élève à 19 928, soit une moyenne de 54 repas par jour.

Pour le Foyer des Paters, la surveillance de nuit avec des agents présents sur site entre 19h et 7h s'est déroulée du 1^{er} janvier au 31 mai 2022 ; à partir du 1^{er} juin 2022 il n'y a plus de personnel sur place : les résidents disposent d'un système de téléassistance qui permet de déclencher les secours en cas de besoin. Ce sont des agents d'un service de sécurité (SSIAP) qui interviennent si besoin pour secourir les personnes, entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 décembre 2022, l'agent de sécurité est intervenu 38 fois pour 22 chutes, 6 hospitalisations, 3 problèmes de santé et 7 problèmes techniques.

Pour le foyer du Val d'Amour la présence de nuit s'est maintenue jusqu'au départ du dernier résident le 14 octobre 2022.

Vu la présentation du rapport d'activités 2022 ;

- Le Conseil d'administration **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2022 ci-annexé, relatifs à la gestion des résidences autonomie des Paters.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

- * Sous-Préfecture ;
- * Direction des Ressources Humaines ;
- * Résidence Autonomie des Paters ;
- * Trésorerie Principale ;
- * C.C.A.S. (2).

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Baptiste GAGNOUX





Centre Communal d'Action Sociale de Dole

Rapport d'activités 2022



Résidence Autonomie des Paters
75 Rue des Paters 39100 Dole

Sommaire

I. L'IDENTITÉ	3
1. Présentation de l'établissement	3
1 F1 22m ²	3
Directrice de la résidence : Mme KOCH Isabelle	3
2. Organisme gestionnaire	3
II. ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	4
1. Population accueillie	4
1.1 Répartition par GIR (groupes iso ressources)	4
1.2 Répartition par sexe	5
1.3 Répartition par âge	5
1.4 Provenance géographique des résidents	6
1.5 Absences et motifs	6
1.6 Taux de rotation des résidents	6
1.7 Motifs de départ de l'établissement	7
2. Gestion des ressources humaines	7
2.1 Effectif réel et statuts au 31/12/2022	7
2.2 Taux d'absentéisme	8
2.4 Taux de rotation des effectifs*	8
2.5 Travailleurs handicapés	8
2.6 Départ en retraite	9
2.7 Contrats aidés	9
2.8 Formation	9
2.9 Stagiaires	9
3.1 Conseil de la vie sociale	9
3.2 Animations	9
3.3 Intervenants extérieurs	10
3.4 Bénévoles	11
3.5 Restauration	11
3.6 Blanchisserie	11
3.7 Chambres d'hôte	11
4.1 Réalisations	13
Travaux, aménagements réalisés en 2022 :	13
4.2 Accessibilité	13
4.3 Système de sécurité incendie	13
4.4 Investissements	13

4.5 Projets	14
III. DÉMARCHE QUALITÉ	14
1. Projet d'établissement	14
2. Outils des lois 2002	14
3. Evaluation interne	14
4. Evaluation externe	14
5. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels	14
6. Système d'information	15
7. Événements indésirables	15
8. Partenariat, conventions	15
9. Mutualisation des moyens, groupement d'achat	15
10. Enquête de satisfaction	15

I. L'IDENTITÉ

1. Présentation de l'établissement

Adresse : Résidence autonomie des Paters 75 rue des Paters 39100 DOLE

Tél : 03.84.82.13.49

Mail : residence.paters@dole.org

Date de création : 1986

Date de réhabilitation et d'agrandissement : 2019 à 2022

FINESS : 390784163

Nombre de logements : 99 logements : **43** T2

52 F1 BIS 33m² avec loggia

3 F1 BIS 33m²

1 F1 22m²

Directrice de la résidence : Mme KOCH Isabelle

2. Organisme gestionnaire

Centre Communal d'Action Sociale de Dole

23 avenue Georges Pompidou, 39100 DOLE

Tél : 03.84.72.96.96

Mail : ccas-dole@dole.org

Administré par un Conseil d'Administration :

Nom du Président : GAGNOUX Jean-Baptiste

Nom de la Vice-présidente : DRAY Frédérique

Liste des membres : Mmes ANTOINE, GRUET, BUSSIÈRE, DEJEUX, GRAVIER, NICOLET, GIROD, CRETIN-MAITENAZ

Mrs CUINET, CIGLIA, GOMET, MOUGIN, PANIER, POIROT, DRUET,

Directrice du CCAS : BERNARDOT Delphine

Listing des établissements gérés par le CCAS:

- Résidence autonomie des Paters
- Résidence autonomie du Val d'amour (fin d'activité au 1 Novembre 2022)
- Abri de nuit Gleitz (fin d'activité au 31 Décembre 2022)

II. ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

1. Population accueillie

Taux d'occupation	NC en raison travaux
GMP au 31/12/2022	387
Personnes à l'aide sociale (%)	8 (1,9%)
Durée moyenne de séjour	6 ans
Taux de rotation¹	NC en raison travaux

Commentaires : À la date du 31 décembre 2022, 1 logement T2 est vacant.

Le taux d'occupation ne peut être évalué en raison des déménagements et des travaux, il est toutefois possible de préciser :

- Aucune entrée n'a été réalisée au foyer du val d'amour en raison de la fermeture prévue avant la fin de l'année
- Des logements de la résidence des Paters ont été laissés vacants pour accueillir 40 résidents de la Résidence du Val d'Amour (15 en juin et 25 en septembre/octobre)

1.1 Répartition par GIR (groupes iso ressources)

GIR 1 (totalement dépendants)	0
GIR 2	1
GIR 3	8
GIR 4	28
GIR 5	11
GIR 6 (totalement autonomes)	54
Total résidents présents au 31/12/2022	102 (dont 4 couples)

Commentaires : Le niveau global de dépendance (GMP) a beaucoup augmenté depuis l'année 2021, l'autonomie de certains résidents a fortement décliné, ils peuvent toutefois encore rester au foyer car ils sont soit aidés par leur conjoint soit par la mise en place d'aides à domicile et l'entourage familial ce qui permet encore de gérer le quotidien. Cette augmentation du niveau de dépendance traduit la vulnérabilité des personnes accueillies. Toutefois, près des 2/3 des résidents gardent une très bonne autonomie (GIR 5/6) même si un certain nombre d'entre eux manifestent des troubles cognitifs légers (cohérence sans incidence sur la gestion des activités quotidiennes (toilette, habillage, déplacements....) mais qui entraînent des difficultés de compréhension et des sollicitations récurrentes des agents.

¹ Taux de rotation des résidents = Nombre de nouveaux résidents accueillis / nombre de logement

SEUILS RÉGLEMENTAIRES :

La nouvelle réglementation concernant les résidences autonomie mise en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement en décembre 2015 a fixé des seuils limites pour le nombre de personnes dépendantes à ne pas dépasser dans les structures soit

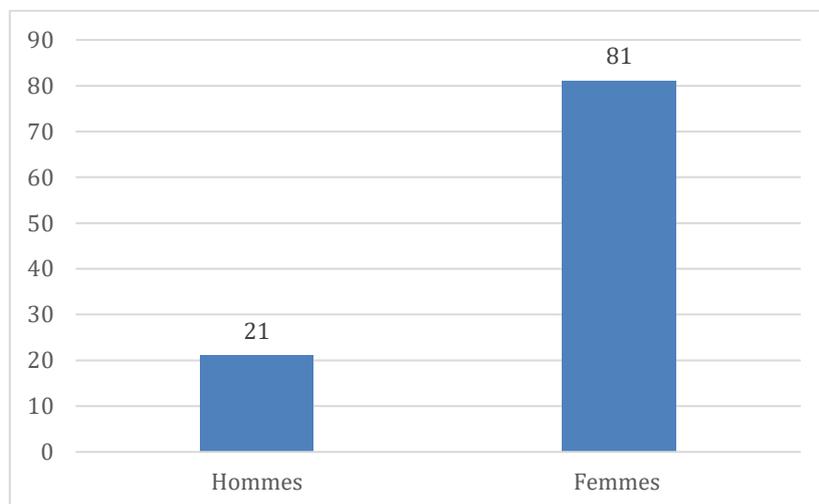
- 10% de personnes en GIR 1 ou 2
- 15% de personnes en GIR 1 à 3

Au 31 Décembre 2022, les seuils de référence s'établissent ainsi pour la résidence :

- Résidents en GIR 1 et 2 : 1 %
- Résidents en GIR 1 à 3 : 8,8%

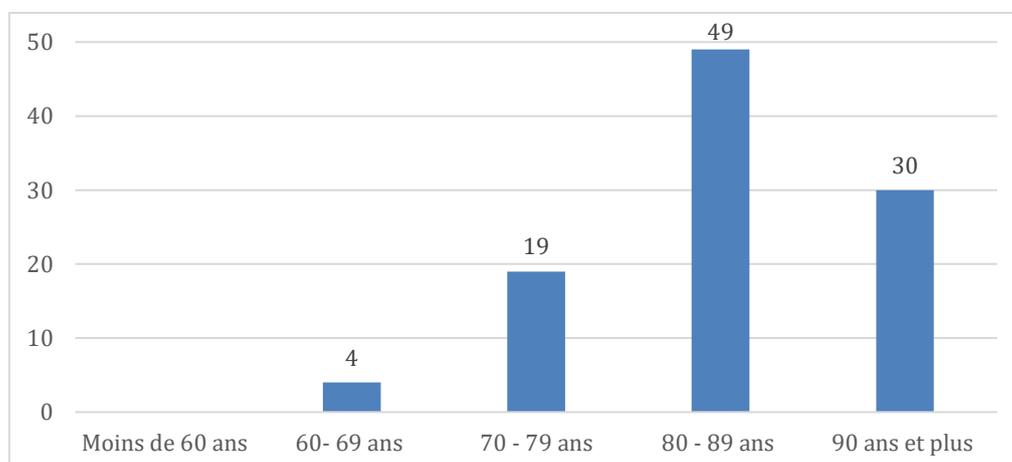
La résidence reste donc largement en deçà des seuils réglementaires en ce qui concerne la perte d'autonomie des résidents.

1.2 Répartition par sexe



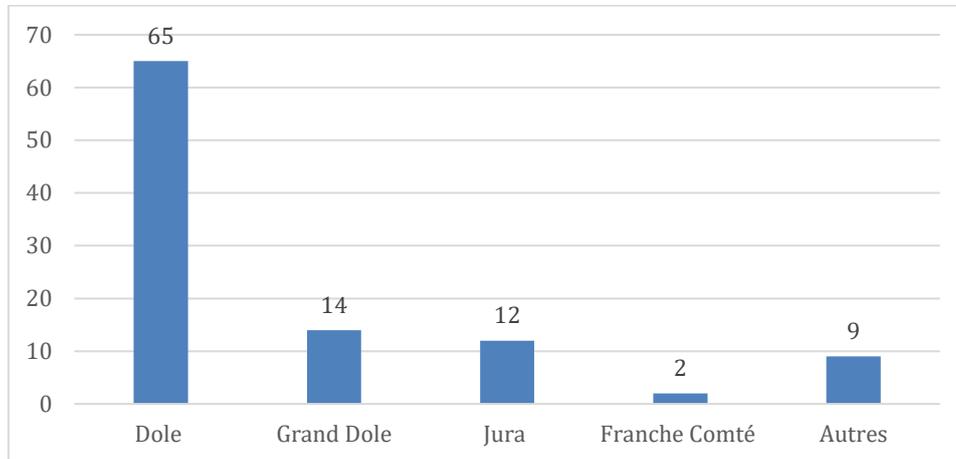
Commentaires : *Peu de changements au fil des années dans la répartition hommes/femmes, les femmes restant largement majoritaires.*

1.3 Répartition par âge



Commentaires : Plus de $\frac{3}{4}$ des résidents (77%) sont âgés de 80 ans ou plus ; la moyenne d'âge des résidents s'établit à près de 85 ans. La moyenne d'âge à l'entrée se situe à 79 ans. Ces chiffres ont tendance à augmenter au fil des années.

1.4 Provenance géographique des résidents



Provenance géographique des 7 nouveaux entrants au Foyer des Paters en 2022 :

- 6 personnes de DOLE (85 %)
- 1 personne de Bourgogne Franche Comté (15%)

Commentaires : une large majorité des résidents présents habitaient auparavant à Dole ; de même pour les résidents entrés en 2022. Pour les personnes qui viennent de plus loin, le motif principal est un rapprochement familial.

1.5 Absences et motifs

Hospitalisation	765 jours pour 38 résidents
Autres Absences	149 jours pour 20 résidents
TOTAL	914 jours

Commentaires : Les hospitalisations restent fréquentes même si elles ont diminué par rapport à l'année 2021 ; elles sont le plus souvent de courte durée (2/3 de moins de 7 jours)

1.6 Taux de rotation des résidents

En raison des travaux au foyer des paters (livraison dernière tranche réhabilitation en juin 2022), de la fermeture du Foyer du Val d'amour et du regroupement sur un seul site, il est impossible d'établir un taux de rotation. Toutefois, on peut préciser que pour le foyer des paters 8 personnes ont quitté le foyer en 2022 et pour le foyer du Val d'amour 11 sorties.

1.7 Motifs de départ de l'établissement

Pour le foyer des Paters : 3 décès, 3 transferts en EHPAD et 2 transferts dans un autre établissement.

Pour le foyer du Val d'amour : 1 décès, 7 transferts en EHPAD, 3 transferts dans une autre résidence ou 1 domicile.

Commentaires : Les motifs de départ de l'établissement concernent essentiellement des départs en EHPAD pour des résidents en perte d'autonomie, les autres départs concernent soit des personnes qui ont choisi de se rapprocher de leur famille, ou qui ont choisi d'autres types d'établissement car le fonctionnement proposé ne correspondait plus à leur choix de vie.

2. Gestion des ressources humaines

L'établissement est régi sous statuts de la Fonction Publique Territoriale.

2.1 Effectif réel et statuts au 31/12/2022

Résidence Autonomie des Paters	Nombre	Effectif en ETP	Heures hebdomadaires	Statuts
ADMINISTRATION		3,65		
Direction	1	0.95	33H30	Titulaire
Secrétariat Direction	1	0.7	24H30	Titulaire
Agent maîtrise	1	1	35H	Titulaire
Agent convivialité/ accueil	1	1	35H	Titulaire
AGENTS TECHNIQUES		8,88		
Agents polyvalents	10	7	35H	7 Titulaires
		0.74	26H	1 CAE
		0.57	20H	2 CAE
ANIMATION		1		
Animateur	1	1	35H	Titulaire
TOTAL	15	13,53		

Commentaires : L'effectif du personnel au foyer des Paters (en ETP) a augmenté par rapport à l'année précédente en raison du regroupement des 2 résidences sur un site unique dont la capacité est passée de 62 à 99 logements (101 au 1/01/2023). La secrétaire de direction travaille à temps complet mais 40% de son temps de travail concerne le service de repas à domicile.

Le poste d'agent de maintenance des bâtiments a été supprimé au 31/12/2021 (ainsi que le poste CAE sur les mêmes missions); les travaux sont à présent assurés par les services techniques du Grand Dole. À cet effectif s'ajoute un poste d'agent polyvalent à 0.8 ETP dont l'agent titulaire est en arrêt depuis plusieurs années, non remplacé au 31/12/2022.

En raison du regroupement et des réorganisations, les effectifs sont passés de 19 ETP au 31/12/2021 à 13,5 ETP au 31/12/2022.

Les effectifs administratifs sont passés de 4.36 ETP à 3.65 ETP (réduction de 20%) et les effectifs des agents polyvalents sont passés de 13 ETP à 8.88 ETP (réduction de 32%).

2.2 Taux d'absentéisme

Taux d'absentéisme*	NC
Maladie	584 jours pour 20 agents
Accident du travail (suite 2021)	168 jours pour 1 agent
Congé enfant malade	4
Congé maternité	0
Congé longue maladie	0
Congés syndicaux	0
Congés exceptionnels	3
TOTAL	759 jours

*Taux d'absentéisme = Nombre total de jours d'absence (hors formation, CP, RTT) / (Nombre d'ETP Réels *365)*100

Commentaires : Il n'est pas possible d'établir un taux d'absentéisme dans la mesure où les effectifs ont beaucoup évolué en cours d'année en raison du regroupement des 2 foyers. À noter toutefois qu'un seul agent n'a eu aucun arrêt au cours de l'année. Toutefois les arrêts sont de courte durée hormis 1 agent absent toute l'année. On peut noter également un arrêt de plusieurs mois pour un agent dans les suites d'un accident de travail survenu en avril 2021.

2.3 Remplacements

Remplacements en CDD ou heures complémentaires pour maladie, accidents travail, congés

**2366 H pour remplacements de jour
 + 2336 H pour gardes de nuit**

Commentaires : Les heures de remplacement restent très importantes ; près de la moitié des heures de remplacement de jour concerne le remplacement de l'agent titulaire absent toute l'année au foyer des paters. Les remplacements de nuit concernent le foyer des Paters pour toutes les nuits du 1/01 au 31/05 (mise en place téléassistance au 1/06) ainsi que le remplacement au foyer du val d'amour de l'agent occupant le logement de fonction qui a travaillé en mi-temps thérapeutique une grande partie de l'année.

2.4 Taux de rotation des effectifs*

Le taux de rotation des effectifs est impossible à calculer en raison du regroupement des 2 foyers et de la restructuration qui lui est liée.

*(nbre de départs + nbre arrivées/2 divisé par effectif au 1/01 * 100)

2.5 Travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2022, 2 agents possèdent la reconnaissance de travailleur handicapé : un agent technique polyvalent à temps complet (titulaire) et 1 agents en contrat aidé (20h / semaine).

2.6 Départ en retraite

Nombre de départs en retraite en 2022 : 0

Nombre de départs en retraite envisagés sur les trois prochaines années : 2

2.7 Contrats aidés

CAE – CUI 20H	nouveaux	arrêts
Agents polyvalents	1	2

Commentaires : Le recours au personnel en contrats aidés reste d'actualité dans l'objectif de permettre à des personnes en rupture avec le monde du travail de pouvoir acquérir des compétences et une expérience professionnelle leur permettant de s'insérer plus durablement dans le monde du travail.

2.8 Formation

Nombre jours	Nombre heures	Nombre Agents
21	147 h	6 agents

Commentaires : Les formations effectuées concernent plutôt les agents administratifs, très peu de demandes de la part des agents polyvalents.

2.9 Stagiaires

Nombre	Volume horaire	Repas offerts
12 stagiaires	288 jours soit 2016H	231 repas

Type de formation accompagnée : formations d'aide à la personne, formations administratives ou sociales.

Partenariat avec des établissements scolaires :

- Lycée PASTEUR MONT-ROLAND
- Lycée Jacques PRÉVERT

3. Vie sociale

3.1 Conseil de la vie sociale

Un Conseil de la Vie Sociale est en place depuis 2006 et renouvelé régulièrement.

Date des dernières élections : Septembre 2021 (mandat 2 ans)

Nombre de réunions en 2022 : 5

3.2 Animations

Un projet d'animation a été mis en place pour l'année 2022 avec l'objectif de préserver l'autonomie des résidents tel que préconisé dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé en 2017 pour 5 ans avec le Conseil Départemental du Jura dans le cadre du versement du forfait autonomie et renouvelé en 2022 pour 5 ans.

Ce projet s'organise autour de 10 axes qui ont donné lieu à la mise en place de 40 types d'activités :

- Entretien des capacités physiques
- Entretien des capacités cognitives
- Favoriser le lien social
- Favoriser les repères dans le temps
- Favoriser la citoyenneté
- Stimuler l'alimentation
- Valoriser l'estime de soi et le bien être
- Favoriser les liens avec les familles
- Favoriser l'intégration et la participation
- Etre acteur de sa santé

L'animateur est chargé d'établir le programme des animations et la coordination avec les différents partenaires qui interviennent dans le cadre de l'animation.

Il anime également différents ateliers en relai avec des intervenants extérieurs rémunérés ou bénévoles et des agents polyvalents du service qui interviennent au quotidien pour la mise en place, le service du goûter et le rangement.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs arrêts de travail de plusieurs mois de l'animateur, son remplacement a été assuré essentiellement par les agents du foyer.

L'impact du COVID a été relativement faible avec un programme d'activités qui a pu dérouler presque normalement.

La participation des personnes non résidentes a pu reprendre avec la mise en place de 2 après-midi par semaine de jeux de société avec les résidents.

Le bilan complet des animations figure en annexe du présent rapport.

Projets 2023 :

Un nouvel animateur a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2023.

Un bilan a été réalisé fin 2022 avec les résidents pour connaître leurs souhaits en matière d'animation pour l'année. Chacun a pu répondre à un court questionnaire pour faire part de ses demandes ce qui a permis de réajuster le projet pour l'année.

Les séances de bricolage seront ainsi développées pour répondre à la demande des résidents ; la participation aux activités locales sera également développée. De nouvelles activités seront mises en place : atelier détente, atelier écriture...

Le partenariat avec le conservatoire se poursuit pour la mise en place de séances de chorale avec un professeur du conservatoire.

Un accent sera mis pour développer les actions intergénérationnelles (par exemple reprise des échanges avec le relai assistantes maternelles et l'IME)

3.3 Intervenants extérieurs

Le foyer dispose d'un salon de coiffure mis à disposition de 3 coiffeuses de la ville :

- lundi et mercredi après midi
- vendredi matin

Il est envisagé de reprendre en 2023 les activités de pédicure avec la mise à disposition pour les professionnels qui en font la demande d'un local dédié.

3.4 Bénévoles

Les bénévoles (résidents ou extérieurs) sont assez peu nombreux à intervenir pour les animations du foyer, il s'agit le plus souvent d'interventions ponctuelles. Une résidente assure l'animation hebdomadaire d'une chorale ; un bénévole intervient régulièrement pour animer en musique le goûter d'anniversaire ; des bénévoles d'une association locale interviennent régulièrement pour des visites auprès de résidents.

3.5 Restauration

Nombre de repas résidents	19 746
Nombre de repas extérieurs	182
TOTAL	19 928
Nombre de potages du soir	3083

Commentaires : Aucune comparaison ne peut être établie avec les années précédentes en raison des modifications dans les organisations mises en place. Le nombre total des repas servis sur l'année représente une moyenne de 54 repas par jour.

3.6 Blanchisserie

Nombre de lessives en interne	517 lessives
Nombre de résidents utilisant cette prestation au 31/12	22 résidents
Total linge transmis blanchisserie	1246 kgs
Nombre de résidents utilisant cette prestation au 31/12	33 résidents

Commentaires : Le nombre de lessive en interne tend à diminuer dans la mesure où beaucoup de résidents choisissent d'installer une machine à laver et de gérer eux-mêmes leur linge dans la mesure où tous les logements sont maintenant équipés des branchements et évacuations nécessaires.

3.7 Chambres d'hôte

Nombre de nuits individuelles	85
Nombre de forfait 6 nuits	8

Commentaires : La location des chambres d'hôtes a sensiblement augmenté au cours de l'année, principalement en lien avec le fils d'une résidente qui est resté plusieurs semaines en raison de travaux dans son logement.

3.8 Surveillance nocturne

Pour le foyer des paters, la surveillance de nuit avec des agents présents sur site entre 19h et 7h s'est déroulée du 1/01 au 31/05 ; à partir du 1/06 il n'y a plus de personnel sur place : les résidents disposent d'un système de téléassistance qui permet de déclencher les secours en cas de besoin. Ce sont des agents d'un service de sécurité (SSIAP) qui interviennent si besoin pour secourir les personnes.

Pour le foyer du val d'amour la présence de nuit s'est maintenue jusqu'au départ du dernier résident le 14 octobre.

Modalités des demandes	Paters	Val d'amour
Téléalarme ou alarme	54	0
Appel téléphonique	11	21
Visite suite retour d'hospitalisation ou problème de santé	1	0
Demande de la famille	5	0
Alarme incendie ou technique	1	0
Interventions pendant ronde des agents	5	5
Appel par les voisins d'étages	2	0
TOTAL	79	26

Motifs des interventions	Paters du 1/01 au 31/12	Val d'amour (du 1/01 au 14/10)
Problèmes de santé, dépendance (surveillance ou secours)	14	7
Chute	30	2
Désorientation	3	4
Bruits, Angoisse	7	0
Problème technique bâtiment ou logement (mise en sécurité des bâtiments)	14	3
Divers	8	3
Surveillance des résidents	3	7
TOTAL	79	26

La présence de nuit au foyer des paters a été remplacée au 1/06 par un système de téléassistance avec intervention d'un agent de sécurité extérieur si besoin ; pour la période du 1/06 au 31/12, l'agent de sécurité est intervenu 38 fois (5 à 6 interventions par mois en moyenne) pour 22 chutes, 6 hospitalisations, 3 problèmes de santé et 7 problèmes techniques.

4. Travaux, aménagements, investissements

4.1 Réalisations

	Paters	Val d'amour
Nombre d'interventions espaces privatifs	149	24
Nombre d'interventions espaces collectifs ou locaux techniques	57	18
TOTAL	206	42

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les interventions sont réalisées par les services techniques de la ville (électriciens, plombiers, serruriers, mécaniciens, espaces verts).

Travaux, aménagements réalisés en 2022 :

- Installation de stores (bureau 2)
- Changement complet du mobilier (salle à manger, salles d'activités, espaces de convivialité, terrasse)
- Installation répéteurs WIFI
- Changement disques durs
- Coffret défibrillateur
- Etagères dans la chambre froide
- Boîtes à clés
- Plantes dans l'entrée
- Photos et cadres dans les couloirs
- Achat d'un appareil photo et d'un lecteur DVD pour les animations
- Poursuite et fin des travaux au foyer des Paters : réhabilitation de 15 logements T1bis et transformation de 3 T1 bis et 3 T1 attenants en 3 appartements T2 ; ce dossier est géré par Grand Dole Habitat.

4.2 Accessibilité

Le bâtiment construit pour l'extension au foyer des Paters est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

4.3 Système de sécurité incendie

PATERS :

Date de la dernière visite de la commission de sécurité : 2002

Date de la dernière vérification du S.S.I. : 8/08/2022

Date du dernier contrôle des extincteurs : 17/05/2022

Date du dernier contrôle des BAES : 11/05/2022

Date du dernier contrôle du système de désenfumage : 9/01/2023

4.4 Investissements

Les investissements réalisés sont en lien avec les aménagements réalisés : Mobilier, matériel informatique, stores, appareil photos.

4.5 Projets

Pour 2023, les projets concernent essentiellement des mises à jour administratives : réalisation d'une auto-évaluation, révision du DUERP, révision du projet d'établissement, enquête satisfaction, mise à jour du plan bleu, renouvellement du CVS, révision du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement.

III. DÉMARCHE QUALITÉ

1. Projet d'établissement

Le projet d'établissement 2018-2022 a été approuvé par le conseil d'administration du 17 Décembre 2018. Il sera revu en 2023.

2. Outils des lois 2002

	DATE D'ACTUALISATION	COMMENTAIRE
Projet d'établissement	2018	Approbation par le CA du 17/12/2018
Livret d'accueil	Mise à jour début 2022 et juin 2022	Révision annuelle
Charte des droits et libertés de la personne accueillie	Pas d'actualisation	Affichée dans le Hall et remise à tous nouveaux résidents.
Contrat de Séjour	2021	Approbation par le CA du 20/01/2021
Le Conseil de Vie Sociale	2021 (paters)	Elu pour 2 ans
Le règlement de fonctionnement	2019	Approbation par le CA du 28/10/2019

3. Evaluation interne

Date des dernières évaluations : Rapports validés par le CA du 24 septembre 2014.

La liste des actions d'amélioration est consultable dans le rapport, sa mise à jour est consultable au foyer.

Une auto évaluation est prévue en 2023.

4. Evaluation externe

Date des dernières évaluations : Rapports validés par le C.A le 14 Décembre 2015.

La liste des préconisations est consultable dans le rapport, sa mise à jour est consultable au foyer.

Date de la prochaine évaluation programmée : 2^{ème} semestre 2025 selon calendrier établi par le Conseil Départemental du Jura

5. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Novembre 2013 : document établi et géré par le service prévention de la ville de Dole et du Grand Dole. Mise à jour en cours par le service Prévention fin 2022.

6. Système d'information

L'ensemble des systèmes d'information utilisés dans l'établissement sont régis par la charte informatique, éditée et transmise par la Direction des Systèmes d'Information (DSI), de la Ville de Dole. La DSI est chargée de la maintenance et de la veille sécuritaire pour le matériel mis à disposition et l'usage qui en est fait.

7. Événements indésirables

Actuellement, les événements indésirables sont traités au cas par cas et sont inscrits sur les documents de transmission interne ou sur un cahier spécifique, les réponses écrites apportées sont archivées. Ils font le cas échéant l'objet d'un signalement au conseil départemental selon la procédure réglementaire.

8. Partenariat, conventions

- Convention dans le cadre du Plan Bleu avec le Centre Hospitalier de Dole dont l'objectif est de renforcer la coopération, en cas de période de fortes chaleurs. Cette convention doit être mise à jour.
- Convention E.M.P.S.A (Equipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Âgé) du Centre Hospitalier Spécialisé du Jura dont l'objectif est d'aborder de manière préventive les situations problématiques rencontrées chez les personnes âgées des Résidences Autonomies et dont la situation, après évaluation/diagnostic, nécessite une complémentarité de prise en charge avec le secteur sanitaire. Ces 2 conventions sont très anciennes et nécessiteront une révision.
- Convention entre l'Office Public de l'Habitat de Dole (propriétaire des bâtiments) et le C.C.A.S. de la Ville de Dole qui définit les modalités de gestion du foyer des paters en date du 2 novembre 2020 (pour 12 ans).
- Conventions APL entre l'état, l'organisme propriétaire et l'organisme gestionnaire (en date du 30 juin 86 pour les anciens bâtiments mise à jour par avenant du 15 décembre 2022 ; en date du 13/10/2020 pour les bâtiments neufs).

9. Mutualisation des moyens, groupement d'achat

L'établissement, service du CCAS, bénéficie à ce titre des tarifs proposés par les fournisseurs dans le cadre des marchés de la Ville sans être toutefois lié par un marché public (fournitures administratives, produits d'entretien, contrats de maintenance, ...). La résidence autonomie peut toutefois être intégrée à certains marchés de la ville selon les besoins. En 2021, un marché a été mis en place pour le remplacement du mobilier des Paters dans tous les espaces collectifs.

10. Enquête de satisfaction

Une enquête a été réalisée dans chaque foyer début 2020, les résultats sont consultables dans les foyers. Le taux de satisfaction pour chaque foyer reste à plus de 90%. Une enquête de satisfaction sera réalisée en 2023.